



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

9<sup>e</sup> séance du mercredi 6 décembre 2023

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport sur la gestion municipale pour 2022 et les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission de gestion du 7 septembre 2023 ;
- vu le rapport de la Commission permanente de gestion ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'approuver la gestion municipale pour 2022 ;
2. d'approuver le rapport de la Commission permanente de gestion ;
3. d'accepter les réponses aux observations 1 à 15.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mercredi six décembre deux mille vingt-trois.

  
Le président



La secrétaire adjointe

